

DELIBERATION - 07/2026

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2026

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 08 juillet 2026 à 17 heures.

Étaient présents : **Monsieur Fabrice ESCURE**, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Marlène LALOGÉ**, conseillère départementale suppléante de Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, , **Madame Sylvie TUYERAS**, vice-présidente du Conseil départemental; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE ; **Monsieur Pascal BUSSIÈRE**, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Michel CUBERTAFOND, Conseiller départemental ; **Monsieur Philippe LACROIX**, Maire d'Oradour sur Glane ; **Monsieur Benoît SADRY**, Président de L'ANFMOG ; **Madame Francine BRISSAUD**, secrétaire de l'ANFMOG.

Étaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : **Madame Annick MORIZIO**, vice-Présidente du conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE ; **Monsieur Claude MILORD**, Vice-président de l'ANFMOG à Monsieur Benoît SADRY.

Étaient absents, excusés ; **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Sophie BROCAS**, préfète de région Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, Sénateur honoraire.

Assistaient : ; **Madame Bernadette ROBERT**, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

I. EXPOSÉ

Le compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2026 est soumis à l'approbation et aux remarques éventuelles des membres du Conseil d'Administration.

II. PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2026

III. DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2026, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
A Oradour-sur-Glane, le 08/07/2026
La Directrice

B. ROBERT

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-288708514-20260708-APPROB_CR01

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 1^{ER} AVRIL 2026

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 01^{er} avril 2026 à 17 heures.

Étaient présents : **Monsieur Fabrice ESCURE**, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Annick MORIZIO**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE ; **Madame Isabelle DEBOURG**, conseillère départementale **Monsieur Michel CUBERTAFOND**, Conseiller départemental ; **Monsieur Benoît SADRY**, Président de L'ANFMOG ; **Monsieur Claude MILORD**, Vice-président de L'ANFMOG ; **Madame Francine BRISSAUD**, secrétaire de L'ANFMOG

Étaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : **Madame Sylvie TUYERAS**, vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE **Monsieur Philippe LACROIX**, Maire d'Oradour sur Glane à Monsieur Benoît SADRY

Étaient absents, excusés : **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental ; **Monsieur Etienne GUYOT**, préfet de région Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, Sénateur honoraire.

Assistaient : **Madame Frédérique BERGERON**, Directrice du pôle Éducation Culture Vie associative du département de la Haute-Vienne ; **Madame Bernadette ROBERT**, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Justine CHAVANCE**, Assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2025 est soumis à l'approbation et aux remarques éventuelles des membres du Conseil d'Administration.

Il est approuvé à l'unanimité

2. EVOLUTION DU NOM DU CENTRE DE LA MEMOIRE

Le contexte dans lequel s'inscrit aujourd'hui l'action du Centre diffère sensiblement de celui de sa création, il y a près de trente ans.

Dans les années 1990, la notion de « devoir de mémoire » s'est imposée avec force dans le débat public. Les années 2000 ont ensuite été marquées par un rééquilibrage, les historiens soulignant la nécessité d'un travail scientifique rigoureux. Aujourd'hui mémoire et histoire sont reconnues comme complémentaires.

Cette évolution se reflète dans les dénominations retenues pour les institutions contemporaines. À titre d'exemple, le projet de « Musée mémorial du terrorisme », conduit par Henry Rousso, illustre cette articulation indispensable entre mémoire et histoire. À ce titre, le Président du Comité scientifique du Centre soutient pleinement cette évolution, qu'il considère comme nécessaire.

Par ailleurs, le moment apparaît particulièrement opportun pour faire évoluer le nom du Centre. Les travaux importants engagés par le Conseil départemental de la Haute-Vienne ne constituent pas une simple rénovation, mais traduisent une évolution de fond du projet scientifique et culturel de l'établissement. Ils intègrent les avancées de la recherche depuis l'ouverture du Centre en 1999.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-288708514-20260708-APPROB_CR01

lesquelles ont permis d'approfondir la connaissance de l'histoire du village, du massacre, de ses suites, ainsi que des processus mémoriels, notamment dans une approche pluridisciplinaire. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire d'affirmer plus clairement l'ancrage du Centre dans une démarche historique et scientifique, fondée sur un travail étroit avec la communauté des historiens. La future exposition permanente proposera ainsi des contenus actualisés, reposant sur les acquis de la recherche.

L'évolution du nom permettrait de refléter cette exigence scientifique et d'exprimer explicitement les deux missions fondatrices de l'établissement : d'une part, une mission de transmission de la mémoire des victimes ; d'autre part, une mission de recherche et de diffusion des connaissances historiques.

Le Centre a vocation à accueillir l'ensemble des publics, à les accompagner dans la compréhension du lieu et de son histoire, et à leur donner accès à une information fiable, fondée sur les acquis de la recherche.

Dans le même esprit, son service éducatif développe de nombreuses actions pédagogiques, notamment en partenariat avec l'Éducation nationale. L'ensemble de ces activités s'inscrit dans une exigence constante de rigueur, d'équilibre dans la prise en compte de toutes les victimes, de précision dans l'usage des termes, et de respect à l'égard des personnes et du site.

Ainsi, le Centre entend poursuivre une mission mémorielle, en hommage aux 643 victimes du massacre et une mission de transmission de l'histoire, exigeante, à distance de toute forme de simplification ou d'exploitation inappropriée de l'histoire, en veillant à favoriser la compréhension plutôt que la confusion.

Le contexte dans lequel s'inscrit aujourd'hui l'action du Centre diffère sensiblement de celui de sa création, il y a près de trente ans.

Dans les années 1990, la notion de « devoir de mémoire » s'est imposée avec force dans le débat public. Les années 2000 ont ensuite été marquées par un rééquilibrage, les historiens soulignant la nécessité d'un travail scientifique rigoureux. Aujourd'hui mémoire et histoire sont reconnues comme complémentaires.

Cette évolution se reflète dans les dénominations retenues pour les institutions contemporaines. À titre d'exemple, le projet de « Musée mémorial du terrorisme », conduit par Henry Roussio, illustre cette articulation indispensable entre mémoire et histoire. À ce titre, le Président du Comité scientifique du Centre soutient pleinement cette évolution, qu'il considère comme nécessaire.

Par ailleurs, le moment apparaît particulièrement opportun pour faire évoluer le nom du Centre. Les travaux importants engagés par le Conseil départemental de la Haute-Vienne ne constituent pas une simple rénovation, mais traduisent une évolution de fond du projet scientifique et culturel de l'établissement. Ils intègrent les avancées de la recherche depuis l'ouverture du Centre en 1999, lesquelles ont permis d'approfondir la connaissance de l'histoire du village, du massacre, de ses suites, ainsi que des processus mémoriels, notamment dans une approche pluridisciplinaire.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire d'affirmer plus clairement l'ancrage du Centre dans une démarche historique et scientifique, fondée sur un travail étroit avec la communauté des historiens. La future exposition permanente proposera ainsi des contenus actualisés, reposant sur les acquis de la recherche.

L'évolution du nom permettrait de refléter cette exigence scientifique et d'exprimer explicitement les deux missions fondatrices de l'établissement : d'une part, une mission de transmission de la mémoire des victimes ; d'autre part, une mission de recherche et de diffusion des connaissances historiques.

Le Centre a vocation à accueillir l'ensemble des publics, à les accompagner dans la compréhension du lieu et de son histoire, et à leur donner accès à une information fiable, fondée sur les acquis de la recherche.

Dans le même esprit, son service éducatif développe de nombreuses actions pédagogiques, notamment en partenariat avec l'Éducation nationale. L'ensemble de ces activités s'inscrit dans une exigence constante de rigueur, d'équilibre dans la prise en compte de toutes les victimes, de précision dans l'usage des termes, et de respect à l'égard des personnes et

Ainsi, le Centre entend poursuivre une mission mémorielle, en hommage aux 643 victimes du massacre et une mission de transmission de l'histoire, exigeante, à distance de toute forme de simplification ou d'exploitation inappropriée de l'histoire, en veillant à favoriser la compréhension plutôt que la confusion.

Le Conseil d'Administration APPROUVE à l'unanimité, l'évolution du nom de Centre de la mémoire en « Centre de mémoire et d'histoire d'Oradour » sous réserve de la validation de ce changement par l'Assemblée du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

3.COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Compte administratif 2025 du Centre de la mémoire d'Oradour est présenté aux membres du Conseil d'administration.

La balance générale se présente comme suit :

EXERCICE 2025	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT		
Dépenses	376 060.87	24 748.85
Recettes	376 060.87	71 167.58
Excédent n-1 reporté		+ 299 325.96
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses)		345 744.69
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 973 168.30	1 797 254.76
Recettes	1 973 168.30	1 726 113.89

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-288708514-20260708-APPROB_CR01

Excédent n-1 reporté		+ 189 758.84
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses)		118 617.97

Le Compte de gestion 2025 de la Paierie départementale de la Haute-Vienne présente une balance générale équivalente à celle du Compte administratif présentée ci-dessus.

Fabrice Escure souligne que c'est une gestion prudente et remercie Babeth Robert et Véronique Vaugrand. Nous maintenons nos visites guidées malgré ce moment qui n'est pas simple. La bonne gestion faites ces dernières années va nous permettre de passer cette période compliquée. Merci pour le travail effectué

Annick Morizio soutient cette analyse.

Le Conseil d'administration prend acte du compte de gestion 2025 et adopte le Compte administratif 2025 du centre de la mémoire d'Oradour.

4.AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 299 325.96 € Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 189 758.84 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 46 418.73 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :-71 140.87 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 525.60 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

En vertu des instructions budgétaires et comptables, il convient que le Conseil d'administration procède à l'affectation du résultat de fonctionnement qui doit en priorité être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Aucun besoin de financement n'apparaît en section d'investissement, par conséquent le solde du résultat à reporter en fonctionnement peut être inscrite au compte 002.



Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 118 617.97 €

Le Conseil d'Administration APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat proposé.

5.BP 2026

La proposition de budget primitif ci-jointe retranscrit les orientations budgétaires présentées lors de la séance de décembre 2025. Ces dernières commençaient par rappeler que l'année 2026 est entièrement consacrée aux travaux du Centre de la mémoire d'Oradour qui ont débuté en octobre 2025 et devraient se terminer pour juin 2027.

Le fonctionnement de l'établissement, installé provisoirement dans des locaux sur le parking visiteurs, est fortement impacté cette année, notamment par l'absence des expositions et ce en dépit du maintien et développement des visites guidées du village martyr et des activités pédagogiques et culturelles.

De ce fait, le budget proposé en 2026 est entièrement basé sur ce fonctionnement transitoire.

Le maintien d'une activité partielle pendant les travaux entraîne une baisse conséquente des recettes propres attendues.

Le budget 2026 intègre les résultats à reporter (+ 345 744 € d'excédent en investissement et + 118 617 € d'excédent en fonctionnement) constatés au compte administratif 2025.

Il s'équilibre :

en fonctionnement à hauteur de	1 393 117,00 €	(1 973 168,30 € en 2025)
--------------------------------	----------------	--------------------------

en investissement à hauteur de	388 626,11 €	(376 060,87 € en 2025)
--------------------------------	--------------	-------------------------

soit un budget total de	1 781 743,11 €	(2 349 229,17 € en 2025)
-------------------------	----------------	--------------------------

La proposition de budget primitif 2026 est globalement en baisse de 24 % par rapport à 2025.

La section de fonctionnement est diminuée de 29.30 % .

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ Le chapitre 011 charges à caractère général totalise une ouverture de crédits à hauteur de 298 498,55 € soit une diminution de 56.78 % par rapport au BP 2025 (690 718,30 €).

Ce chapitre dédié aux dépenses à caractère général subit la baisse de crédits la plus notable du fait de la fermeture du bâtiment principal.

Toutes les dépenses de fonctionnement sont naturellement diminuées.

Quelques postes budgétaires sont un peu moins impactés par cette baisse :



Les achats pour le stock des ventes en librairie et certains contrats de maintenances ou dépenses toujours en vigueur et indispensables au maintien de l'activité, dont une partie se déroule en télétravail pour certains agents, (informatique, téléphonie, photocopieur par exemple).

Certaines dépenses sont également incompressibles telle que la dotation aux amortissements pour un montant de 31 968,45 €, néanmoins en baisse par rapport à 2025 du fait de la sortie de nombreux biens de l'actif en raison notamment des travaux et de la démolition des expositions.

Cependant, et malgré un budget très serré, le CMO poursuit sa programmation de manifestations pédagogiques et culturelles avec un coût le plus modéré possible.

5 000 € à peine devraient permettre au minimum :

- de proposer plusieurs conférences dans l'année, dont l'une a déjà eu lieu le 19 mars dernier.
- de participer aux Rendez-vous de l'Histoire à Blois.
- de proposer une action pour les Journées européennes du patrimoine
- de proposer une action pour la Nuit européenne des musées

B/ *Au chapitre 012*, les crédits de dépenses pour les *charges de personnel* sont ouverts pour 1 061 700 € contre 1 212 000 € au BP 2025 soit une baisse de près de 12,5 %.

Cet été ne donnera pas lieu à l'embauche de personnel saisonnier dans les mêmes proportions que les années précédentes, ce qui réduit la masse salariale de l'exercice.

Enfin, il convient de noter qu'une partie des rémunérations du personnel est compensée en recettes au chapitre « *Atténuation de charges* » par divers remboursements.

Il faut également préciser qu'outre la rémunération, ce chapitre comprend également la cotisation à l'assurance des risques statutaires ainsi que l'adhésion au service action sociale du Département.

B/ Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le résultat reporté est intégré au compte 002 pour 118 617 € comme annoncé en introduction.

Les prévisions de recettes propres de l'établissement sont bien évidemment diminuées du fait de l'absence des entrées aux expositions et inscrites pour 810 000 € contre 1 272 709 € au BP 2025 (mais qui ont en fait atteint 1 869 690 €).

L'accent est évidemment porté sur l'offre de visites guidées du village martyr pour les groupes et individuels ainsi que sur les ateliers pédagogiques, sans oublier la librairie qui recentre cette année son offre sur les ouvrages spécifiques à Oradour.

La dotation de fonctionnement allouée par le département est notée pour 100 000 € au compte 7473.

Enfin, comme évoqué précédemment, le chapitre 013 *Atténuation de charges* est en forte augmentation. En effet, en plus des remboursements habituels s'ajoutent cette année ceux des salaires des agents mis à disposition au Département (2 à temps complet et 3 à temps partiel).

De plus, la consommation d'électricité et d'eau liée au chantier doit également être compensée par un remboursement.

II. SECTION INVESTISSEMENT

A/ En investissement des restes à réaliser de 2025 sont comptabilisés pour un total de 525,60 € (achat de deux éléments mobiliers pour la banque d'accueil provisoire).

Les dépenses prévues en 2026 sont à ce jour l'acquisition de valises d'audiophones pour les visites guidées dans le village martyr pour environ 3000 €. Le matériel détenu actuellement est insuffisant.

en quantité et il est nécessaire de remplacer certains des équipements tombés en panne ou défectueux.

B/ Les recettes sont toujours alimentées par le solde d'exécution constaté au compte administratif pour 345 744 € ainsi que le FCTVA au 10222 pour 10 913,66 € et les amortissements pour 31 968,45 € inscrits en parallèle en section de fonctionnement.

Le budget est particulier compte tenu d'une année particulière

Annick Morizio rappelle que nous avons eu du mal à faire comprendre que l'activité se poursuivait. Nous n'avons pas été aidés par les médias, qui ont annoncé la fermeture du Centre alors que l'activité est toujours en cours. Nous nous attendions néanmoins à cette situation.

Anne-Marie Almoester Rodriguez demande un retour sur les interventions dans les collèges.

Babeth Robert lui répond que les demandes d'activités pédagogiques sont satisfaisantes. Le déplacement des scolaires sur le lieu de visite est au rendez-vous. En revanche, l'offre d'activités « hors les murs », proposée en complément de la visite, ne fonctionne pas (seulement deux interventions depuis le début de l'année). Le service éducatif a revu son offre en proposant des ateliers sur site. Finalement, les enseignants privilégient la cohérence d'un temps pédagogique unique.

Francine Brissaud indique avoir vu des groupes scolaires assis sur le Champ de Foire, en train de compléter des questionnaires.

Babeth Robert précise qu'il ne s'agit pas de nos pratiques. Il s'agit peut-être de visites libres organisées par des enseignants. Elle souhaite alerter l'Inspection académique sur la nécessité d'une véritable démarche pédagogique en histoire et rappeler les missions du Centre.

On distingue très clairement les groupes qui ont préparé leur visite et qui sont encadrés de ceux qui ne le sont pas. Cela soulève des interrogations, mais nous ne pouvons pas être derrière chaque visiteur.

Claude Milord déplore une dégradation de la situation : les visiteurs et les journalistes arrivent désormais sans vraiment savoir ce qu'ils viennent voir.

Pour Annick Morizio, c'est précisément pour cette raison qu'il est essentiel de maintenir le Centre de la mémoire.

Le Conseil d'administration adopte le budget primitif 2026, pour lequel les crédits sont réputés votés par chapitres.

6. TARIFS BILLETTERIE

Lors de la séance du conseil d'administration du 09 juillet 2025, la grille tarifaire 2026 applicable à la billetterie a été adoptée. Sa mise en œuvre a toutefois fait apparaître certaines difficultés d'application, signalées par les agents d'accueil, nécessitant une clarification.

1. Gratuité accordée aux accompagnants des personnes en situation de handicap

La délibération prévoit la gratuité pour les accompagnants des personnes en situation de handicap. En pratique, cette gratuité est conditionnée à la présentation d'une carte d'invalidité précisant la nécessité d'un accompagnant.

Or, il est constaté que ces cartes ne comportent pas systématiquement la mention précisant la nécessité d'un accompagnant. Cette situation génère des difficultés d'appréciation pour les agents d'accueil.

Afin de garantir une application homogène, et équitable, il est proposé que la gratuité pour l'accompagnant soit strictement réservée aux situations dans lesquelles la carte d'invalidité comporte explicitement une mention attestant de la nécessité d'un accompagnement.

En l'absence de cette mention, le tarif normal s'appliquerait à l'accompagnant.

2. Gratuité pour les demandeurs d'emploi

Les agents d'accueil ont également exprimé des interrogations quant à la cohérence de la gratuité accordée aux demandeurs d'emploi.

Le conseil d'administration est invité à préciser la position qu'il souhaite adopter sur ce point, en se prononçant sur le maintien de cette gratuité, ou son évolution vers un tarif réduit, ou sa suppression.

Anne marie Almoster demande à F bergeron quels sont les tarifs pratiqués au musée d'art contemporain de Rochechouart concernant les demandeurs d'emploi.

Frederique bergeron confirme la gratuité

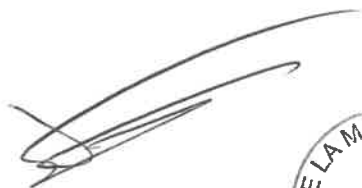
Fabrice Escure propose que l'on laisse la question en suspens pour les demandeurs d'emploi. Il faudra se rapprocher du musée, l'idée étant d'harmoniser nos tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de maintenir la gratuité pour un accompagnateur par personne à mobilité réduite, uniquement lorsque la carte mentionne explicitement la nécessité d'un accompagnant. Il approuve également la modification de la grille tarifaire, telle que présentée en annexe.

Concernant les demandeurs d'emploi, les tarifs restent inchangés, le Conseil d'administration ayant choisi de reporter sa décision à une date ultérieure.

Fin à 17h53

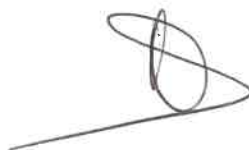
Le Président
du centre de la mémoire d'Oradour



Fabrice ESCURE



La Directrice
du centre de la mémoire d'Oradour



B. ROBERT

La Secrétaire de séance



Justine CHAVANCE